

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1633 portant interdiction de séjour dans le Cercle de Djibouti.

n° 1633

Ministère
HAUT-COMMISSARIATDate de publication
19 septembre 1967Numéro JO
n° 11 du 10/10/1967Date du numéro
10 octobre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour. dans le Cercle de Djibouti est interdit aux personnes dont les noms suivent : Saïd Omar Deheli, Afar Oulouti Guérisso, né vers 1940 à Yoboki (TF.AI) de Meha Houmed. Incarcéré le 19 juillet 1966. Condamné le 20 mai 1967 par la Cour criminelle à 10 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour pour meurtre. Hassan Doualeh Guireh, Issa Ourouéné Chawiche, né vers 1945 à Wea (T.F.AI), de Assay Bouraleh. Incarcéré le 6 mai 1967. Condamné le 7 août 1967 par le Tribunal supérieur d'Appel à 3 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour pour vol. Mouhoumed Mohamed Awaleh: Issack Abar-Awale caad imoussa, né vers 1935 à Arabsion, de Awo Mead. Incarcéré le 6 mai 1967. Condamné le 7 août 1967 par le Tribunal supérieur d'Appel à 3-ans de prison et 3 ans d'interdiction de séjour pour vol Hassan Djama Kawalieh, Issa fourlaba ali kabir, né vers 1347 à Ali-Sabieh (TF.AI.), de Cheiko Dilaleh: Incarcéré le 6 mai 1967. Condamné le 7 août 1967 par le Tribunal supérieur d'Appel à 3 ans de prison et 3 ans d'interdiction de séiour pour vol. Ali Omar Nour. Issa Odahgob: rer koul né vers 1947 à D'ibouti (T FAI). de Roboh Addi. Incarcéré le 22 juin 1967. Condamné le 25 mai 1967 à 2 ans de prison et 2 ans d'interdiction de séjour par le Tribunal Correctionnel pour vol. Ismaël Mohamed Doualleh, Issa Odahgob, rer achkir, né Vers 1944 à: Djibouti (T.F.A.I), de Hawa Doualeh. Condamné le 17 juillet 1967 par le Tribunal supérieur d'Appel à 2 ans de prison et 2 ans d'interdiction de séjour pour port d'arme. Dirieh Darar Nour, Gadabourcy makael djibril yonis, né vers 1937 à Djibouti (T FAI), de Dilan Addar. Incarcéré le #1 mars 1967. Condamné le 13 avril 1967 à 2 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour par le , Tribunal correctionnel pour tentative de vol et vol de bijoux. Jugement du 25 mai 1967 à 4 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour, confusion de condamnation du 13 avril 1967.